FLASH *VILLEMOISSON-SUR-ORGE*

Mars 2015

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *du 09 mars 2015 (extraits)*

Etaient présents : **M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. CARDOUX, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme BOISSEAU, Mme CADOT (arrivée à 21h), M. NOVEL, M. BUATOIS.**

Représentés : **M. ANDREETTI, pouvoir à Mme CARNERO, Mme LE BLANC, pouvoir à Mme EVERAERT, M. LE BLANC pouvoir à BOUVIER, Mme EYMARD, pouvoir à Mme YOUNSI, Mme DOUARIN, pouvoir à M. CHOLLEY, M. LOGA, pouvoir à Mme MORET MIGUET, M. SAUNIER, pouvoir à Mme WALTER, Mme CADOT (jusqu'à 21h), pouvoir à M.NOVEL.**

Secrétaire : **Mme DABADIE**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE sans observation le procès-verbal du conseil municipal en date du 29 janvier 2015.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes portant sur :

✓ la conclusion d'un marché public de prestations d'élagage, après mise en concurrence, pour un montant de 33 195, 60 € TTC,
✓ l'acceptation de deux dons d'argent, l'un de 200 €, l'autre de 300 €, dans le cadre du projet d'installation de ruches,
✓ le contrat de cession pour la représentation du spectacle «A cloche pied à tue-tête» du 29 janvier au Ludion pour un montant de 1 582,50 €,
✓ la convention de partenariat entre la ville, l'association sportive «Sainte-Geneviève Sports» et l'école élémentaire BOUTON pour initier les élèves de CM2 à l'escrime dans le cadre des classes à thèmes pour un montant de 720 €,
✓ la conclusion d'un marché public, après mise en concurrence, relatif à l'acquisition d'un photocopieur pour les services de la mairie pour un montant de 3 036 € pour l'acquisition et 300 € maximum par an pour la maintenance, et d'un photocopieur pour les services techniques pour un montant de 3 674,04 € pour l'acquisition et 250 € maximum par an pour la maintenance.

DÉCIDE, à la majorité (3 abstentions : M. NOVEL, Mme CADOT, M. BUATOIS), de maintenir les **taux** des **impôts directs locaux** à percevoir au titre de l'exercice 2015 **inchangés** et donc, de les fixer comme suit :

- 10,08% pour la taxe d'habitation,
- 15,41% pour la taxe foncière (bâti),
- 40,58% pour la taxe foncière (non bâti).

FIXE à l'unanimité, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 12 février 2015, le **montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2015**, soit **45 575 €**.

DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter de Monsieur le Préfet l'inscription du dossier relatif à l'opération de rénovation et d'équipement des groupes scolaires Emile Bouton et Erables pour un montant total de 46 719 € HT au titre de l'opération subventionnable par la D.E.T.R. 2015.

FIXE, à l'unanimité, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 12 février 2015, à 45 euros pour un trimestre le cours d'une heure hebdomadaire de djembé.

APPROUVE, à l'unanimité, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 12 février 2015, les termes de la convention cadre relative aux conditions d'utilisation des équipe-

L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- **Stabilité des taux des impôts locaux 2015.**
- **Attribution du montant des subventions allouées aux associations.**
- **Approbation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme.**
- **Rythmes scolaires : aucun changement d'horaires à la prochaine rentrée scolaire.**

A retenir

- **Fermeture exceptionnelle de la mairie** : en raison des fêtes de Pâques, la mairie sera fermée le samedi 04 avril.
- Prochain Conseil communautaire : **mercredi 1er avril 2015** au Trianon (Villemoisson)

ments sportifs communaux par le collège Blaise Pascal, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le collège et le Conseil Général.

Approbation de la première modification du Plan local d'urbanisme : le commissaire enquêteur a remis son rapport le 26 février 2015 dans lequel il a émis un **avis favorable sans réserve, ni recommandation**.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

INFORMATION

✧ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après une large concertation, les horaires scolaires resteront inchangés à la prochaine rentrée scolaire ***(ci-dessous le courrier adressé aux parents)***.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, dans la perspective de la rentrée de septembre 2015 nous avons repris les réflexions et les échanges sur les rythmes scolaires avec les enseignants, les fédérations de parents d'élèves et les animateurs de la commune. Nous avons imaginé plusieurs schémas d'organisation et nous avons sollicité votre avis sur l'introduction de « Nouvelles Activités Périscolaires » dites NAP. Mais avant tout, nous nous sommes attachés à mettre la priorité sur l'intérêt de l'enfant.

Au final, les réponses et les commentaires recueillis à l'intérieur des questionnaires complétés par les parents ont conduit les membres de la communauté éducative à constater l'impossibilité matérielle de répondre simultanément aux préoccupations des différentes parties prenantes. En conséquence, les horaires de l'école ne seront pas modifiés à la prochaine rentrée scolaire (sauf décision contraire de l'Éducation Nationale).

Les raisons sont nombreuses : surcoût induit par les NAP, problème de la facturation aux parents ou du financement par l'augmentation des impôts, impossibilité matérielle d'organiser les NAP simultanément sur les deux groupes scolaires. Les NAP supposaient de faire alterner les équipes communales d'animateurs entre les deux groupes scolaires sur deux jours distincts. Or, nous fûmes confrontés à une préférence compréhensible exprimée par les écoles pour le même après-midi hebdomadaire de NAP, à savoir le jeudi.

Par ailleurs, la mairie a exprimé sa forte réticence à l'idée d'organiser des NAP sur un seul des deux groupes scolaires. Il nous appartient effectivement d'assurer une parfaite égalité de traitement entre tous les enfants sur la ville.

Enfin, compte tenu des difficultés financières que rencontrent beaucoup de familles et des réductions de dotations attribuées par l'Etat, il serait déraisonnable de mettre en place un dispositif coûteux de NAP, à plus forte raison si l'on rappelle que ce dispositif n'était demandé par personne. Les communes qui l'ont mis en place reconnaissent le peu d'intérêt pour les enfants. La solution du paiement par les parents était rejetée. L'aide financière de l'Etat est temporaire et ne couvre que 20% environ du coût des NAP. Il aurait donc été vraisemblablement nécessaire d'augmenter les impôts ce que nous préférons éviter.

La mairie a également examiné la possibilité de restaurer la récréation de l'après-midi à la demande de certains parents et n'a pas d'objection. Mais cette question ne relève pas de sa compétence, celle-ci appartenant à l'Éducation Nationale.

Pour autant, la discussion entre élus, parents d'élèves et enseignants fit émerger une solution alternative que la mairie fait le choix de retenir. Cette solution consiste pour la mairie à accroître les moyens financiers mis à disposition des écoles. Les équipes pédagogiques pourront ainsi augmenter le recours à des intervenants extérieurs ou améliorer les supports matériels des projets d'école et de classes.

A ce stade, nous tenons à remercier tous les membres de la communauté éducative, enseignants, parents, animateurs qui ont contribué par leurs nombreuses réflexions à la préparation de la rentrée scolaire du mois de septembre 2015.

Avec notre dévouement,

F. CHOLLEY, Maire
R. PRIEUR-LAURENT, Adjoint, délégué aux affaires scolaires